

Accès à l'énergie: l'heure des comptes !

“Le couple avait deux filles, et tous les quatre vivaient dans une sorte de niche qu'on appelait la “chambre” par décence, et pour laquelle ils payaient sept shillings par semaine. Il n'y avait pas de poêle ; ils faisaient cuire leurs repas sur un petit réchaud des plus sommaires placé dans la cheminée. Comme ils n'avaient pas de répondeur, ils n'avaient pas de gaz à discrétion, et la compagnie leur avait installé un appareil fort ingénieux : en glissant un penny dans la fente de ce compteur, le gaz arrivait ; lorsque la valeur équivalente à ce penny était épuisée, le gaz se coupait automatiquement. “Le penny s'en va à toute vitesse, expliquait la bonne femme, et la cuisine est toujours à moitié cuite” (Jack London) ❶.

LIMITER L'ACCÈS DES PAUVRES À L'ÉNERGIE

N'est-il pas choquant de découvrir, au fil de ces lignes rédigées en 1902 par l'auteur de *Croc-Blanc* à propos des quartiers pauvres de la capitale britannique alors en plein essor, la description d'une pratique qui préfigure le système de compteurs à budget de notre société post-industrielle ? En un siècle, rien n'aurait changé ?

Le trait d'union entre l'époque de Jack London et notre marché énergétique libéralisé dans la première

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPTEURS À BUDGET EN WALLONIE ET L'ATTITUDE DU FOURNISSEUR NUON À BRUXELLES CONSTITUENT DEUX ILLUSTRATIONS DES DANGERS DE LA LIBÉRALISATION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE POUR LES PUBLICS DÉFAVORISÉS.

/ Paul Vanlerberghe
CSCE

décennie du XXI^e siècle, n'est pas tant le degré de développement technologique que la prédominance du libéralisme économique.

Mais dans la version moderne du système, il est possible de discerner une perversion additionnelle : les compteurs à budget coûtent plus cher à la société (donc aux consommateurs) que les difficultés qu'ils sont censés résoudre ❷ et privent les plus pauvres d'un accès régulier à l'énergie.

Actuellement, le régulateur régional de l'énergie, la CwaPE, finalise, sur injonction du ministre wallon de l'Énergie et après adoption du principe dans la déclaration gouvernementale, une “évaluation du fonctionnement du système des compteurs à budget [...] en vue de s'assurer qu'il constitue effectivement la solution la plus

adéquate par rapport à la guidance énergétique et au plan d'apurement sur la définition inclusive des coûts attribués au compteur à budget” ❸.

Pourtant, des données émergent d'ores et déjà, révélant le coût réel du système pour la société. Différents acteurs du marché affirment qu'en Wallonie, le coût global moyen d'installation d'un compteur à budget en électricité varie entre 400 et 500 euros. Le coût moyen par compteur à budget en gaz occille, lui, entre 600 et 800 euros. À cela s'ajoutent les coûts récurrents pour toute la période qui suit l'installation, et qui sont bien plus élevés que les coûts associés aux compteurs normaux.

Toute cette machinerie et la procédure avenante sont présentées comme une mesure visant à récupérer des dettes après défaut

de paiement... des dettes s'élevant en moyenne à 480 euros pour la fourniture d'électricité ❹. Les CPAS et les gestionnaires de réseau wallons révèlent même des cas où le placement d'un compteur à budget est demandé par certains fournisseurs pour une dette présumée de 50 à 100 euros.

Il est, en outre, à noter que le coût total des compteurs à budget, étant considéré comme une obligation de service public, est complètement répercuté sur tous les consommateurs d'énergie via le mécanisme d'inclusion dans les tarifs de distribution.

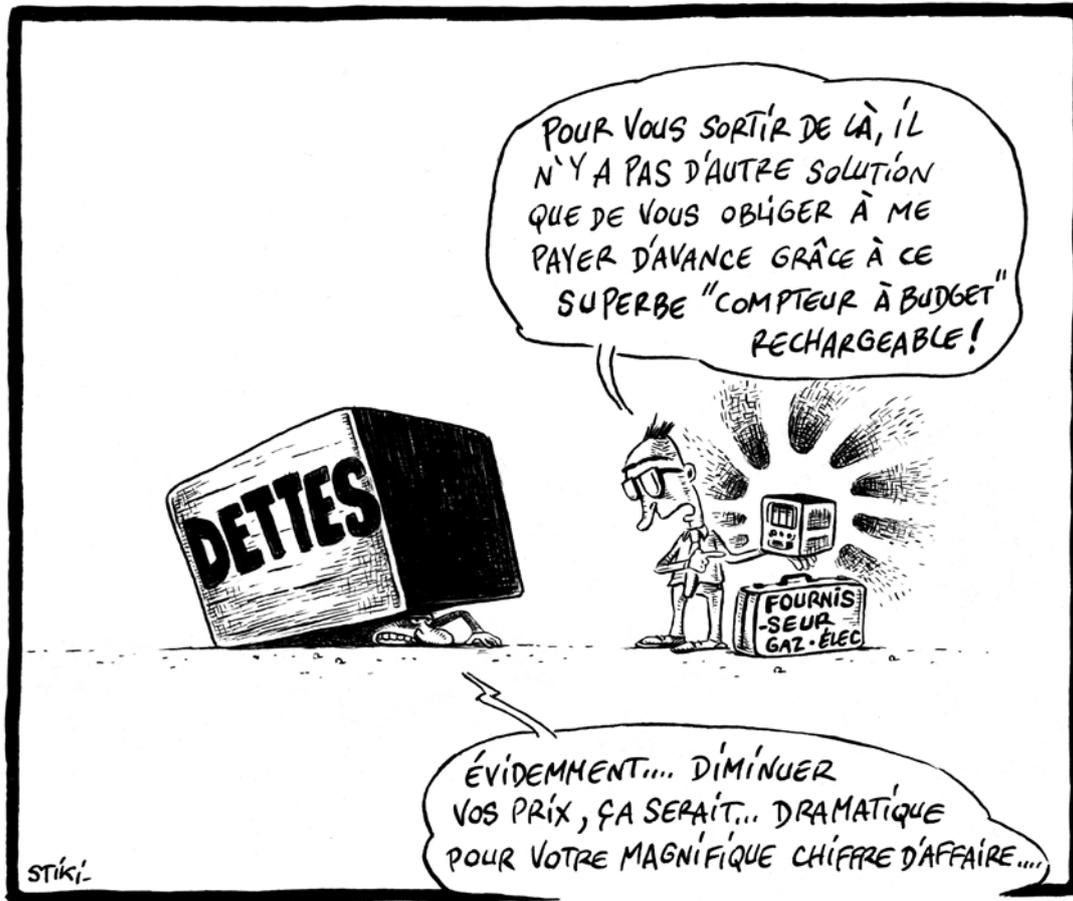
Force est donc de constater que ce système n'affiche qu'un seul avantage tangible : les fournisseurs d'énergie sont payés d'avance pour la fourniture de chaque kWh d'énergie par les consommateurs

(30)

PLEINS FEUX SUR LES COMPTEURS A BUDGET WALLONS

(Paul Vanlerberghe)

Bilan du système des CàB, deux ans après son application généralisée à la distribution de gaz et d'électricité.



(32)

COMMENT NUON A COURT-CIRCUITÉ L'ACCÈS À L'ÉNERGIE À BRUXELLES

(Paul Vanlerberghe)

Le fournisseur de gaz et d'électricité vient de décider de se retirer du marché résidentiel.

les plus démunis ou les consommateurs temporairement en problèmes de paiement. Et cela à des tarifs qui ne sont pas du tout avantageux et sans que les fournisseurs n'encourent le moindre risque de non-paiement.

Pour compléter un tableau presque aussi noir que les ruelles de Londres à l'aube du XX^e siècle, il faut être conscient de l'humiliation quotidienne subie par les consommateurs "à budget", soumis aux embarras et surcoûts associés au rechargement, dans des points de rechargement souvent lointains.

Plus dramatique encore, ce constat réalisé par plusieurs gestionnaires de réseau de distribution : une proportion non négligeable (de 5 à 10 %, selon que l'électricité ou le gaz soient concernés) des utilisateurs de compteurs à budget "s'auto-coupent" c'est-à-dire qu'ils ne trouvent pas la possibilité de

payer un rechargement de leur compteur dans les cinq mois qui suivent l'installation... "Le penny s'en va à toute vitesse, expliquait la bonne femme, et la cuisine est toujours à moitié cuite!"

LES LIMITES DE LA LIBÉRALISATION

Par contraste, en Région de Bruxelles-Capitale, le système de compteurs à budget n'existe pas. Les procédures qui suivent un défaut de paiement y sont gérées de façon bien plus équitable. Seul un juge de paix peut statuer du bien-fondé d'une coupure d'énergie. Ce sont notamment ces procédures qu'invoque Nuon pour refuser de servir les consommateurs résidentiels bruxellois depuis le 1er mars 2010^⑤.

Nuon, qui est l'instigateur d'une vente au porte-à-porte malhonnête à l'égard du public défavorisé de la capitale, se désengage, abandonne sa compétence de fournis-

seur commercial dès que les frais pour l'entreprise croissent trop.

D'un côté est observé un désengagement, sous prétexte de procédures légales jugées trop "lourdes"; d'un autre côté, on constate la mise en place d'un système de sanction de la consommation, via les compteurs à budget, beaucoup plus coûteux que le problème qu'il prétend gérer. Les informations contenues dans les deux articles de ce dossier permettent de distinguer clairement les limites de la libéralisation. ■

① LONDON J., *Le peuple d'en bas* (1902). Paris : Phébus Libretto, 1999, p. 56.

② Voir l'article : Pleins feux sur les compteurs à budgets wallons, pp. 30-31.

③ CwaPE, Rapport annuel 2008, p. 33.

④ CwaPE, Rapport annuel 2008, p. 33.

⑤ Voir l'article : Comment Nuon a court-circuité l'accès à l'énergie à Bruxelles, pp. 32-33.